



FEUILLE D'INFOS

Actualités et informations de la commune **JUIN 2018 - N°59**

HORAIRES D'ÉTÉ 2018 / MAIRIE ET AGENCE POSTALE

Du mardi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00

MAIRIE ET AGENCE POSTALE FERMÉES :

les samedis 7, 14, 21 et 28 juillet 2018 et

les samedis 4, 11 et 18 août 2018

AGENCE POSTALE FERMÉE

Du mardi 3 juillet au mercredi 25 juillet 2018 (inclus)

La poste de Plélan-le-Grand assurera :

La remise des objets en instance

Toutes les opérations postales et financières

Prochaines manifestations

(sous réserve de modifications)

JUIN

Dimanche 3 : visite de jardin (ETRE'S)

Vendredi 8 : plantes sauvages, découverte et dégustation (ETRE'S)

Vendredi 8 : fête de la musique

Vendredi 8 : hip hip hip Pirates 19h (Treff Fa Si La)

Samedi 9 : fête communale / Trail / repas

Dimanche 10 : fête communale / braderie

Vendredi 15 : fête de l'école Aurelie Nemours + portes ouvertes

Vendredi 15 : AG de l'Eskouadenn

Samedi 16 : visite de jardin (ETRE'S)

Vendredi 22 : tournoi de volley (ouvert à tous)

Samedi 23 au samedi 7 juillet : tournoi Open de Tennis (Tennis Club ATP)

Samedi 30 : kermesse école St Malo

Samedi 30 : fête des AJT

JUILLET

Dimanche 1^{er} : journée visite de jardin (ETRE'S)

AOÛT

Lundi 6 : concours de palets (Club de l'Age d'Or)

SEPTEMBRE

Dimanche 2 : pique-nique (ETRE'S)

Vendredi 7 : réunion d'information (YOGA)

Samedi 8 : forum des associations

Samedi 8 : réunion de rentrée (Triolet 24)

Samedi 15 : journée bénévole et citoyenne

Dimanche 23 : journée visite de jardin (ETRE'S)

OCTOBRE

Samedi 6 : AG de ETRE'S

Lundi 15 : concours de belote (Club de l'Age d'Or)

Samedi 20 : repas CCAS

NOVEMBRE

Dimanche 4 : Thé dansant (Club de l'Age d'Or)

Dimanche 11 : Commémoration 1918 (UNC)

Mercredi 14 : Gai savoir (Club de l'Age d'Or)

Samedi 17 : repas raclette (Eskouadenn)

Mercredi 21 : repas annuel (Club de l'Age d'Or)

DECEMBRE

Dimanche 9 : Téléthon (inter associatif)

Mardi 11 : arbre de Noël (APEL de l'école St Malo)

Mercredi 12 : AG + bûche de Noël (Club de l'Age d'Or)

MOT DU MAIRE

Comme l'année dernière ce nouveau format de bulletin essentiellement consacré aux informations municipales vous permettra de visualiser les actions et/ou travaux qui ont eu lieu depuis janvier 2018, mais aussi les acquisitions et les nouveaux projets en cours.

Pour ma part, je vous dirai quelques mots concernant la réimplantation du commerce de boulangerie sur Treffendel, comme je l'ai écrit dans le bulletin de décembre et annoncé lors des vœux, la municipalité a fait le choix de remettre au cœur du bourg ce commerce dernièrement disparu. Pour cela, nous sommes aidés par la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Antenne 3C de Montfort sur Meu. De plus, sous notre impulsion, une réflexion sera menée par la communauté de communes de Brocéliande, quant à l'aide technique et/ou financière qu'elle pourra apporter aux communes qui comme Treffendel se battent pour maintenir et / ou réintroduire des commerces en centre bourg.

Le rapport d'étude, remis par la CCI sur l'implantation d'une boulangerie sur notre commune, montre que ce projet est viable sous certaines conditions.

La commune a donc entamé des démarches afin de trouver un emplacement à proximité des commerces existants.

Je sais votre impatience de revoir ce type de commerce de proximité, mais vous comprendrez aussi que nous ne pouvons aller seuls et trop vite : il en va de la pérennité de ce futur projet.

Je laisse aux adjoints le soin de développer leurs nombreux dossiers.

Je vous souhaite à tous de très belles vacances d'été.

Françoise KERGUÉLEN,
Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL A VOTÉ

OCTOBRE :

- Subvention OGEC versée suite à régularisation des effectifs de septembre 2017 : 55 076 € (montant global annuel).
- Tarif 2018 redevance assainissement : Part fixe = 50 € Part proportionnelle = 1,55 € le m3.

DECEMBRE

- Fixation des nouveaux tarifs communaux.
- Lancement appel offres pour acquisition de matériel informatique à école Aurelie Nemours : Sté TERTRONIC retenue.
- Subvention de l'école St Malo pour action Cinécole – classes animations.
- Rythmes scolaires : maintien de la semaine à 4,5 jours.
- Proposition de la commission voirie de moderniser certaines voies en campagne : appel d'offre lancé.

JANVIER

- Lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'une boulangerie avec la CCI 35.

FEVRIER

- Vote des subventions aux associations.
- Augmentation du temps de travail de l'agent (adjoint du patrimoine) présent à la bibliothèque : 22h30/semaine à partir du 01/03/2018.
- Urbanisme : régularisation de terrains rue du bas bourg.

MARS

- Vote du maintien des taux d'impôts :
 - Taxe d'Habitation = 16,86 %
 - Foncier Bâti = 24,57 %
 - Foncier Non-Bâti = 48,73 %
- Travaux de point à temps : l'entreprise Eurovia est retenue.

AVRIL

- Projet « Boulangerie » : validation de l'orientation du projet.
- Programme de réfection voirie en campagne : l'entreprise EUROVIA est retenue pour un montant total de 60 821 € TTC.
- Syndicat du Meu : inventaire des cours d'eau / création d'un groupe de travail.
- Station d'épuration : marché BIE .
- Terrain synthétique de football : choix de l'implantation.

MAI

- Station d'épuration : marché BIE / avenant pour travaux complémentaires (clarificateur, dégazeur).
- Groupe scolaire : isolation, entreprise GAUTHIER retenue pour 5 268 €.
- Salle polyvalente : acquisition d'un four et d'un meuble-bar roulant d'un montant total de 5 639 € HT.
- Urbanisme : lancement du programme d'urbanisation « lotissement Le Champ du Bois ».

Après chaque réunion de conseil municipal, le compte rendu peut-être consulté sur le site internet : www.treffendel.fr

ASSAINISSEMENT

C'est l'entreprise BIE Environnement qui a été retenue pour un montant total de marché définitif de 952 039 € HT.

Pour rappel cette réhabilitation est d'augmenter le capacitaire vis-à-vis des projections d'urbanisation à 25 ans et de mettre en conformité notre station vis-à-vis des nouvelles normes de rejets.

Nous pouvons prétendre à près de 550 000 € de subventions (Agence de l'eau, Département, Région et Fonds parlementaire).

Le choix technique qui a été retenu est le suivant :

Filière de traitement des eaux par boues activées :

- tamisage rotatif : les refus sont compactés, puis ensachage automatique ;
- bassin d'aération par turbines immergées ;
- traitement physico chimique du phosphore par injection de chlorure ferrique ;
- dégazeur afin de recueillir les effluents en provenance du bassin d'aération ;
- clarificateur ;
- filière de traitement des boues par lits rhyzophites en déblai/remblai + épandage agricole du compost ;
- bassins de lagunage actuels conservés pour le stockage en période d'étiage.

Les travaux devraient commencer à l'automne 2018.

La réalisation des bassins et petits ouvrages seront réalisés en préfabriqué afin d'optimiser les délais de construction et minimiser les nuisances liées à la fabrication sur site.



Pierre PERSEHAIE,
Délégué voirie et
assainissement

FINANCES

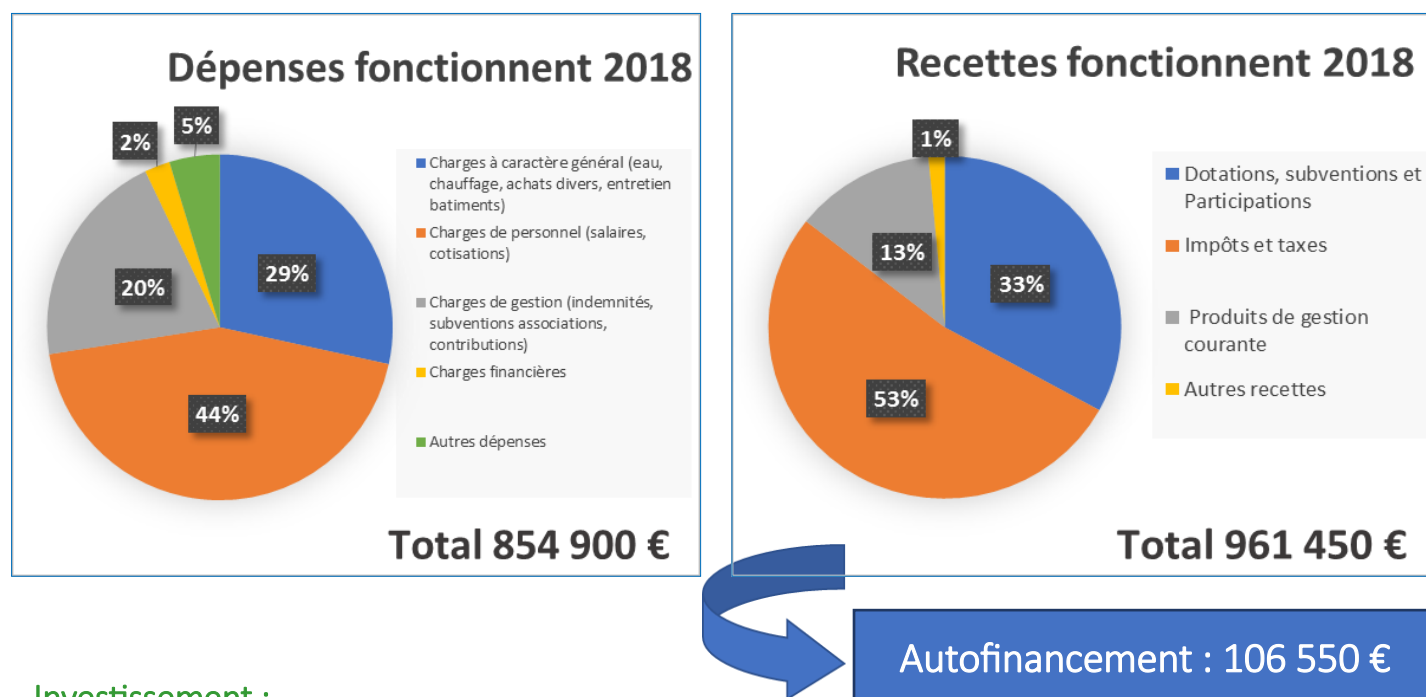
Budget prévisionnel pour 2018

Le vote des Comptes Administratifs 2017 et des Budgets Primitifs 2018 a été réalisé lors de la réunion du 29 mars 2018.

Les taux des impôts locaux ont été maintenus malgré la baisse des dotations de l'État. L'évolution des bases des impôts locaux permet de suivre l'évolution de l'inflation.

Fonctionnement :

L'objectif fixé est de pouvoir dégager une capacité d'autofinancement de 100 000 €.

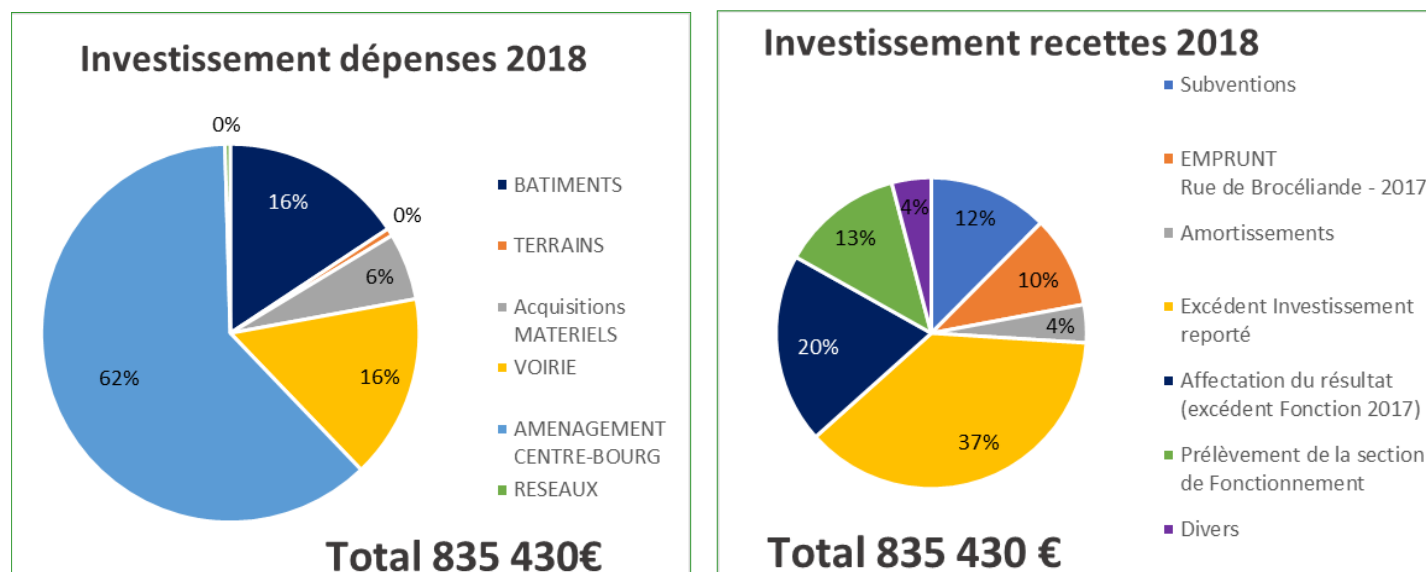


Investissement :

La grosse part d'investissement sur 2018 est la fin de l'aménagement du centre bourg (62%).

Une part importante est également consacrée à l'entretien des bâtiments afin de les maintenir dans un bon état de fonctionnement.

La réfection de la voirie en campagne est également budgétisée par tranche (cf article voirie).



Laurent PERSEHAIE,
Adjoint à l'urbanisme et aux finances

URBANISME

Urbanisation

Comme déjà évoqué, le lotissement « au séjour de Brocéliande » est quasiment terminé. Il reste l'éclairage à mettre en route et la jonction avec la rue de Brocéliande.

Concernant le lotissement du CLOSEL :

14 permis de construire ont été déposés. Il reste environ 10 lots à vendre qui devraient être vendus d'ici la fin d'année.

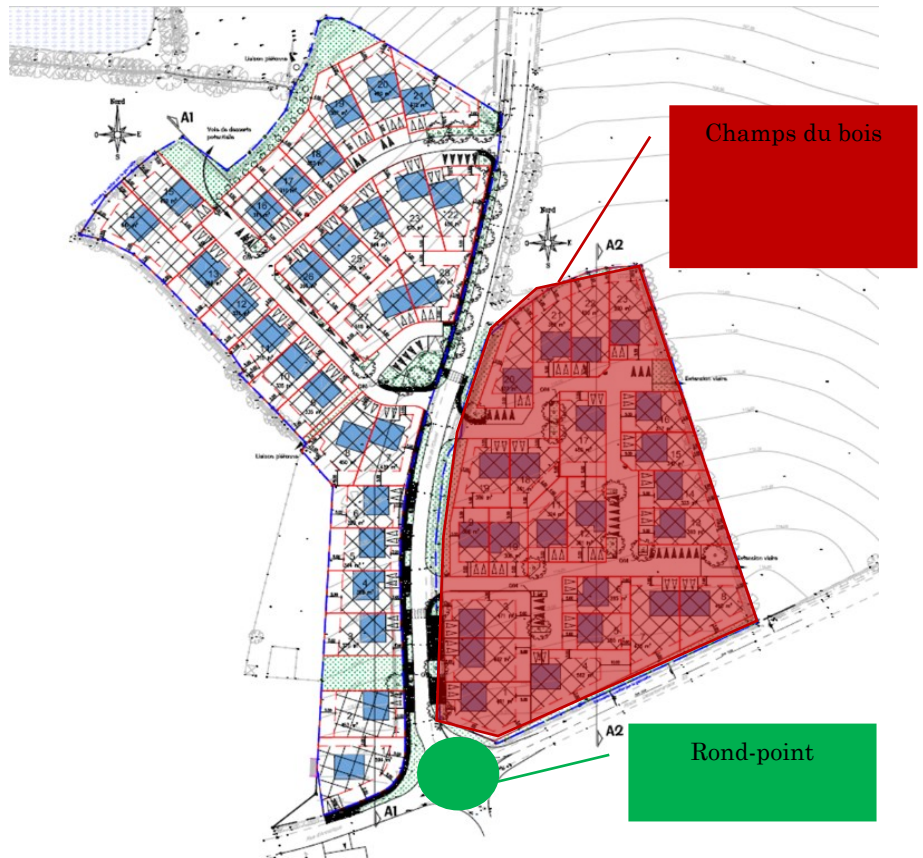
Nous souhaitons la bienvenue sur notre commune aux nouveaux habitants qui ont déjà aménagé.

Afin d'avoir une urbanisation linéaire et régulière (objectif de 12 logements par an en moyenne), nous préparons dès à présent les futurs programmes.

Nous avons donc planifié la réalisation du lotissement du « Champs du bois » de 21 lots telle que :

- dépôt du permis d'aménager en août 2018 ;
- travaux de viabilisation en mars 2019 – juin 2019 ;
- premières maisons en 2020, étalement sur 2 ans.

Un giratoire sera réalisé sur la route de Monterfil qui desservira le lotissement de la Gallésie et le lotissement du Closel. Cela permettra, entre autres, de ralentir la circulation à l'entrée de bourg.



Concernant la Zone de la mairie :

la procédure de maîtrise foncière est en cours. C'est un processus nécessitant différentes phases de travail pilotées par l'EPF (Etablissement Public Foncier de Bretagne).

Comme indiqué dans le dernier bulletin, depuis le 27 mars 2017, la compétence PLU a été transférée à la Communauté de Communes de Brocéliande.

Le travail d'élaboration de ce PLUI est en cours.

Des ateliers thématiques ont été réalisés auxquels certains d'entre vous ont pu participer. **Cela a permis de réaliser la phase de diagnostic qui sera restitué le jeudi 7 juin prochain à 18h00 à la salle de la Bétangeais à Monterfil sous la forme d'un forum citoyen. Vous y êtes convié. N'hésitez pas, ce document, c'est le « vôtre ».**

Viendront ensuite la phase de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) puis l'écriture du règlement.

Nous vous informerons des différentes évolutions au fur et à mesure.



Laurent PERSEHAIE,
Adjoint à l'urbanisme

VOIRIE ET URBANISME

Aménagement du centre bourg

Les travaux d'aménagement de la rue de Brocéliande sont en cours.

Toute la partie réseaux (assainissement, pluvial, eau potable, électricité et téléphone) a été réalisée fin 2017 – début 2018. L'aménagement de la voirie a, quant à lui, démarré avec du retard. En effet, vis-à-vis des intempéries de cet hiver, l'entreprise a pris du retard sur d'autres chantiers.

La pose des bordures est en cours de réalisation. L'objectif est de réaliser les enrobés dans les plus brefs délais.

Conscients des désagréments occasionnés par ces travaux (poussière, problèmes accès...) et, vis-à-vis du retard du chantier, nous demandons à l'entreprise de terminer la partie voirie avant de réaliser les abords de l'église. De ce fait, ces derniers seront réalisés en dernier lieu malgré les difficultés d'accès et de stationnement au niveau de l'église.



Nous comptons vivement sur votre compréhension vis-à-vis de ces désagréments.

L'objectif étant bien de sécuriser et faciliter l'utilisation de cette rue pour l'ensemble des utilisateurs et de **la rendre plus agréable**.

Pour rappel :

- l'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de l'église est notamment intégrée au projet ;
 - le montant total de l'investissement de cette seconde tranche s'élève à près de 500 000 € TTC (y compris la partie assainissement).
- Le financement se fait avec plus de 30 % de subventions, 60 % d'autofinancement et moins de 10 % de recours à l'emprunt.

Voirie

Comme déjà évoqué, à la suite de la réalisation de l'aménagement des 2 rues principales du bourg (rue de Haute Bretagne et rue de Brocéliande), nous engageons un programme sur plusieurs années de réfection de la voirie en campagne.

Un certain nombre de routes ont été priorisées sur près de 5,5 Km pour les 3 prochaines années.

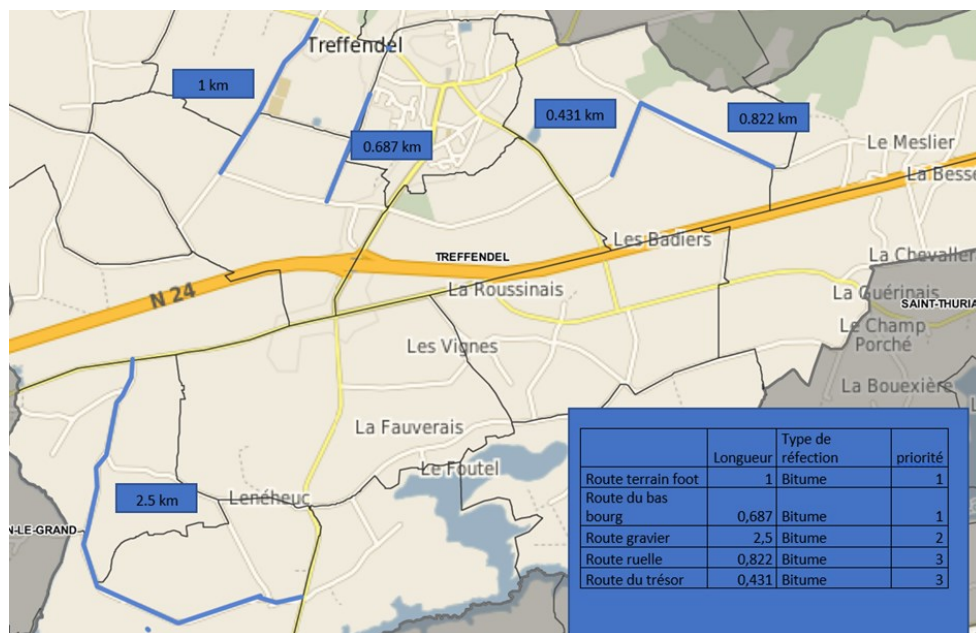
La réfection du réseau d'eau potable sur la route du Gravier étant prévue d'ici 2019 – 2020, nous allons attendre pour la refaire.

De ce fait, pour 2018, il a été acté de réaliser :

- la route du terrain de foot ;
- la route du bas bourg.

Le montant des travaux de ces deux routes s'élève à 46 760 € HT soit 56 112 € TTC.

Il a également été acté de réaliser un bicouche sur le parking du terrain de foot pour un montant de 3 924 € HT soit 4 709 € TTC .



Le niveau d'entretien au « point à temps » sera maintenu afin de conserver un bon état général des routes. Les échanges que nous avons eu avec les services du Département confirment l'importance de ce schéma d'entretien.

Pierre PERSEHAIE
Laurent PERSEHAIE,

REMANIEMENT DU CADASTRE DE TREFFENDEL

Des opérations de travaux de **remaniement du plan cadastral du bourg de Treffendel** vont être engagés à partir de juin 2018 par le pôle de topographie et de gestion cadastrale de Rennes à la suite de la réunion d'ouverture de chantier à la mairie, le mercredi 23 mai, en présence de Madame le Maire, et de la Commission Communale des Impôts Directs réunie en Commission de Délimitation.

Ces travaux de réfection du plan concernent le bourg de la commune. L'objectif est de constituer un plan cadastral adapté, en terme de précision, de lisibilité et d'échelle, au développement de la commune.

Au cours du mois de juin, tous les propriétaires concernés vont recevoir un courrier du pôle de topographie à retourner rapidement à l'adresse indiquée ou en mairie.

Les géomètres vont réaliser un levé complet des propriétés sur le terrain (limites parcellaires et bâtis). Afin de positionner ces limites le plus précisément possible, les propriétaires seront invités à participer aux travaux de délimitation. Il s'agira d'une délimitation cadastrale, donc non juridique, qui ne s'accompagne en aucun cas de la pose de bornes.

Cette procédure administrative de remaniement est importante et se poursuivra sur une période d'environ un an.

Trois géomètres, titulaires d'une autorisation préfectorale, seront présents sur la commune pendant la durée des travaux. Afin de faciliter leur travail, nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil possible.

Pour tout renseignement :

Pôle de topographie et de gestion cadastrale : 02 99 29 37 69

Courriel : ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr avec l'objet : remaniement Treffendel

Les géomètres : Marie-Pierre LE CORRE, géomètre-cadastre / Frédéric LE GRAND, géomètre-cadastre / Dylan GAUTIER, géomètre stagiaire.

Les agents chargés de la partie administrative : Jérôme GOGUET, inspecteur des Finances Publiques / Marie-Pierre LE CORRE.

BATIMENTS COMMUNAUX ET PETITS TRAVAUX

Groupe scolaire Aurelie Nemours

Suite à une étude énergétique par la société Didome, une amélioration de l'isolation sera apportée sur l'extension du groupe scolaire (deux classes, un atelier commun, couloir et WC) afin de remédier aux écarts de température constatés en hiver. C'est l'entreprise Gauthier qui a été retenue pour un montant de 5 268 € TTC. La commune pourra prétendre à des fonds de concours de la communauté de communes au titre d'amélioration et économie d'énergie sur les bâtiments communaux.

La réalisation de ces travaux se fera aux vacances de Toussaint pour ne pas gêner les élèves et enseignants, les dalles des plafonds devant être déposées et reposées.

Salle Polyvalente

Les plateaux des tables de la salle polyvalente vont être changés en automne. La société Pépion a été retenue pour un marché de 5 738,07€ HT.

Bâtiment service technique

Le hangar des services techniques est en cours de finalisation, reste la charpente, la couverture et le bardage à poser.

Acquisition de matériels

Pour finaliser les équipements de la salle polyvalente, la commune va faire l'acquisition d'un nouveau bar roulant (pour remplacer l'existant devenu vétuste) ainsi que d'un four électrique à 10 niveaux. Indépendant, il sera installé à proximité du four existant qui sera conservé. En effet la salle qui peut offrir la possibilité de repas pour 200 convives se doit d'avoir du matériel en adéquation avec sa taille. Ce matériel devrait être livré début juin.

Bernard HERVAULT,
Adjoint aux bâtiments communaux

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Affaires scolaires

Prévision des effectifs à titre indicatif car nous ne sommes qu'au mois de juin... :

Ecole Aurelie Nemours : 130 élèves

Ecole St Malo : 83 élèves

Affaires périscolaires

Suite à une demande de l'inspection académique, nous avons dû modifier les horaires et /ou jours des **TAP**, en effet il n'est pas possible d'effectuer un changement en milieu d'année comme nous l'avons fait depuis 2014.

En concertation avec les équipes pédagogiques des deux écoles, voici ce qui a été acté :

École Aurelie Nemours : les mardis de 15h30 à 16h30

École Saint Malo : les jeudis de 15h30 à 16h30

Veuillez prendre en compte ces modifications et les noter dès à présent sur vos tablettes.

Hip hip hip... pirates !

La commune remercie l'ensemble des élèves, des enseignantes et ATSEM de l'école Aurelie Nemours, des associations : Treff fa si la et l'Amicale Laïque, le cirque Métropole et bien sûr l'artiste Gérard Delahaye pour toute la préparation et l'organisation de la comédie musicale « Hip hip hip... pirates » jouée le samedi 14 avril 2018 sous le chapiteau du cirque Métropole.

Bravo aux artistes en herbe pour ce magnifique spectacle !



Ecole publique Aurelie Nemours

Inscriptions des élèves

Afin d'anticiper le mieux possible la rentrée de septembre 2018, les familles sont invitées à prendre contact avec l'école pour prévoir l'inscription de leur(s) enfant(s) en prenant rendez-vous avec la directrice au 02 99 61 04 92.

Pour rappel, cette inscription s'effectue en 2 étapes :

1/ en mairie où sera délivrée une fiche d'inscription (école publique Aurelie Nemours uniquement).

2/ à l'école où les familles devront se munir de cette fiche ainsi que du livret de famille et du carnet de santé pour l'inscription administrative.

La poursuite des inscriptions pourra s'effectuer lors des temps de permanence de la directrice en juillet et août (affichage des dates et horaires en mairie et à l'école).

Portes ouvertes :

L'équipe enseignante organise une porte ouverte le **vendredi 15 juin de 15h30 à 17h30**. Celle-ci sera suivie de la fête de l'école où des jeux pour petits et grands, repas à consommer ou emporter seront proposés par l'Amicale Laïque des Parents d'Elèves.

Tarifs services périscolaires année scolaire 2018—2019

Chaque famille recevra, mi-juin, par l'intermédiaire du cartable des enfants, une note de rentrée scolaire demandant la mise à jour des renseignements et informant des tarifs 2018/2019 de la cantine et garderie. Ces informations devront être retournées, avant le 6 juillet 2018, à la Mairie ou aux services périscolaires.

Chantal LE ROSSIGNOL,
Adjointe aux affaires scolaires

ACTIONS CITOYENNES

Les gestes éco-citoyens

Ramassage de déchets sur la voie publique par de très jeunes citoyennes

Un groupe de jeunes treffendelloises âgées de 10 à 11 ans, **Aela, Jeanne, Olivia, Roxane et Sofia**, ont décidé de ramasser quelques débris trouvés dans des rues de lotissement : papiers, emballages, mégots et autres sont encore laissés par négligence ! Belle initiative mais la propreté de la commune relève aussi de la responsabilité de chacun d'entre nous !



Aménagement citoyen de bacs végétaux communaux

Michèle et Didier, citoyens treffendellois, ont pris l'initiative chacun de leur côté de désherber et replanter dans des bacs communaux proches de leur domicile.

Petit rappel, avec les normes « zéro phyto », l'entretien des petits espaces communaux peut relever du citoyen.



Bacs potagers à partager - Espace Beauséjour (face à la mairie)

Planter, semer, récolter... du renouveau dans les plantations même si blettes, aromates (estragon, thym et sarriette) et fleurs comestibles (bourrache, mauve et soucis) sont encore à prendre !

Un temps de convivialité est donc proposé à tous pour renouveler ces 3 bacs mis en place l'année dernière :

samedi 2 juin à 11h00



CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Opération "argent de poche"

Renouvellement encore cette année, de 3 demies journées, prévues **du lundi 2 au mercredi 4 juillet 2018**.

L'an passé 10 jeunes avaient participé à ce dispositif pour effectuer des petits travaux d'entretien sur la commune, moyennant une rémunération de 15 euros par demi-journée sur 3 jours.

Alors **si tu as entre 16 et 18 ans**, tu peux toi aussi t'inscrire !

Les chantiers proposés pour cette 3ème édition :

- peinture abri de bus ;
- nettoyage jouets et plots de l'ancienne classe mobile à l'école publique ;
- désherbage manuel (cimetière et parterres) ;
- rangement dans l'ancienne école, près de la salle de sport.

Pour tout renseignement : Mairie de Treffendel—accueil@treffendel.fr



Jeunes de l'opération « argent de poche 2017 » et accompagnateurs.

INTERCOMMUNALITÉ



Samedi 02 juin 20h30 et dimanche 03 juin 14h30 :
Gala de danse

Lundi 04 juin : Café des parents
« Cauchemar, réveil nocturne : comment aider nos enfants ? »

Jeudi 07 juin : Atelier qu'est-ce que tu fabriques j'économise
« Place au végétal, je cuisine autrement : une nouvelle façon d'apporter des protéines »

Samedi 09 juin : Repair Café

Samedi 09 et 16 juin :
Atelier parents enfants
« massage en famille »

Jeudi 14 juin :
Permanences CIDFF
sur RV au 02 99 30 80 89

du 09 juillet au 03 août :
Ouverture accueil de loisirs de Treffendel et Espace jeunes

Mercredi 5 décembre :
Espace de gratuité
Salle polyvalente de Treffendel de 14h30 à 18h

Renseignements :
au 02 99 06 88 90 ou par mël
accueil@interval.org

L'Inter'Val, 4 rue du Centre Social 35380 PLELAN-LE-GRAND

Les projets sportifs à venir

Budget 2018

- **club de base-ball** de Bréal : agrandissement vestiaire et construction cage de frappe et cabine de scorage (442 000 €) ;
- **club de Rugby** de Paimpont : construction d'un club house (326 000 €).

Budget 2019 et 2020

- terrains de **football synthétiques** à Treffendel et Bréal ;
- **club de VTT trial** de Saint-Thurial : piste ;
- **club de boxe** à Monterfil : salle dédiée.



Brocéliande
Communauté de Communes
Conquérants d'Avenir



La Communauté de Communes de Brocéliande s'est lancée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal en 2017, avec pour objectif une approbation du document en 2020.

Ce PLUi va concerner les communes de Bréal-sous-Montfort, Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan-le-Grand, Saint-Péran, Saint-Thurial, Treffendel.

La première étape consistant à établir le [diagnostic du territoire](#), s'est déroulée de novembre 2017 à mars 2018.

Pour cela, le bureau d'études qui accompagne la Communauté de communes de l'élaboration du PLUi, a procédé en deux temps :

- le recueil de l'ensemble des données existantes sur le territoire (PLU communaux, Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brocéliande, études diverses conduites par les communes et la communauté dans divers domaines, les projets d'aménagement, etc...) ;
- l'animation d'ateliers thématiques réunissant professionnels, institutions, associations et habitants autour de 6 grands sujets : Environnement, Habitat, Agriculture, Mobilité-climat, Economie-tourisme et Paysages.

Cette première phase se clôturera par un **forum participatif organisé le 07 juin 2018, de 18h00 à 22h30 à la Salle de la Bétangeais de Monterfil** (fraîchement rénovée !).

Ce forum sera l'occasion pour les participants aux ateliers, mais également pour tous les bréciens qui souhaiteraient y participer, de s'approprier la synthèse du diagnostic et de participer à une première réflexion autour des possibilités de scénarios d'aménagement pour le territoire.

Contact inscriptions ou informations relatives au PLUi :
Anne GUILLOUËT – Responsable aménagement du territoire
plui@cc-broceliande.bzh



**10^e BIENNALE D'ART
DANS LA NATURE**

02 juin → 18 sept 2018
etangsdart.fr

Étang d'art pour son dixième anniversaire vous invite à découvrir 11 œuvres en décalage avec le réel, 11 installations sur l'eau.

Place à l'étonnement, au rêve, au hasard et à l'inconnue !

En libre accès, les œuvres sont visibles depuis les berges dont une installation à l'étang de l'Étunnel à Treffendel.



DIVERS INFORMATIONS

L'Association EPAL, bureau de Rennes, recrute des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap.

Vous êtes disponibles pour partir sur l'un de nos séjours entre le 23 décembre et le 4 janvier, rejoignez nos équipes d'animation ! 40 postes à pour-

voir avec ou sans BAFA.

Conditions :

- motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés ;
- obligation de suivre une formation gratuite.

Pour plus de renseignement et postuler :

www.epal.asso.fr/recrutement-saisonnier

Ou adresser un courrier (+CV) :

Association Epal
Pierrick Fouques
21 rue de Chatillon
35000 RENNES



SECOURS POPULAIRE

Les vacances, un droit pour tous !

Pourtant encore nombreux sont ceux qui n'ont pas les moyens financiers de partir.

Le Secours populaire 35 propose à tous un coup de main avec **6 formules de vacances de 7 à 77 ans.**

- pour des enfants de 6 à 11 ans qui n'ont pas d'autre possibilité : **accueil dans une famille** de vacances du 9 au 24 juillet ou du 1^{er} au 17 août. Il s'agit de partager la vie de la famille durant 2 semaines. Une assurance est prise par l'association. Nous cherchons des familles bénévoles pour accueillir des enfants du département de la Marne ou d'Ille-et-Vilaine ;
- enfants et ados : **colonies et camps de vacances** (France ou étranger pour les camps) avec l'AROEVEN ou autres organismes, bons CAF obligatoires ;
- bourse Solidarité Vacances : **séjours** d'une semaine (famille ou personne seule) à choisir dans toute la France. Toutes formules : location, bungalow, pension complète ou ½ pension... (dispositif ANCV) ;

– **coup de pouce aux projets** : vous établissez un budget pour vos vacances en France avec un séjour de 5 à 21 jours. Des chèques vacances et bons d'essence aident à le financer (dispositif ANCV) ;

– **séjour seniors** (les + de 60 ans) organisé par le SPF Rennes : du 29/09 au 06/10 à Vic sur Cère (Cantal). Transport en car, hébergement en pension complète, sorties, soirées organisées. Coût tout compris : 240 € pour les personnes non-imposables, 400 € pour les autres. (dispositif ANCV seniors) ;

– **2 journées vacances durant l'été** :

- une journée familiale : le mardi 24 juillet à St Malo : 400 personnes attendues au total (100 par département breton) ;
- La Journée des Oubliés des Vacances (J.O.V.) : le mercredi 22 août pour les 6 - 12 ans dans le parc d'attraction Kingoland (dans le 56).

Se renseigner auprès du Secours populaire de Rennes :

14 rue des Veyettes, 35000 RENNES : du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 17h

Tél : 02 99 53 31 41 / contact@spf35.org

PLANTES ENVAHISSANTES

Ambrosie, berce du Caucase, raisin d'Amérique, datura stramoine : ces plantes dites exotiques et envahissantes s'implantent sur le territoire et elles peuvent avoir un impact fort sur notre santé. AIDEZ-NOUS A LES REPÉRER !!

La Fédération Régionale de lutte contre les Organismes Nuisibles (FREDON) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) alertent sur le développement rapide de 4 plantes ayant un impact fort sur la santé en Bretagne.

Elles souhaitent organiser un réseau de surveillance à l'échelle régionale. Pour le mettre en place il est nécessaire

qu'un maximum de personnes soit formé à la reconnaissance de ces 4 plantes.

Le Syndicat se propose de recenser toutes les personnes volontaires sur le territoire afin **d'organiser une ou plusieurs formations à la reconnaissance de ces 4 plantes.**

Alors si vous êtes élu, randonneur, pê-

cheur, chasseur, agriculteur ou simplement sensible à cette problématique, contactez le Syndicat au 02 99 09 25 47. Une fois formés, les observateurs pourront faire remonter tous les nouveaux foyers constatés au Syndicat ou directement à la FREDON. Cette dernière se chargera de la gestion des foyers.

Le programme de plantation Breizh Bocage sur la commune !

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu vous propose la création de haies à plat ou sur talus ainsi que la restauration d'anciens talus. L'objectif est de réduire l'érosion des sols et de reconnecter le bocage existant.

Vous êtes agriculteur ou propriétaire foncier à proximité de parcelles agricoles ? Vous pouvez bénéficier gratuitement des travaux de réalisation des talus, de plantations d'espèces locales et forestières, ainsi que l'entretien sur les 3 premières années.

Si vous êtes intéressé ou si vous souhaitez des informations, n'hésitez pas à contacter les techniciens bocage au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu au 02 99 09 25 46.



DÉCHÈTERIE DE LE VERGER : DEPOTS SAUVAGES INTERDITS



Le SMICTOM rappelle aux usagers que les dépôts sauvages de déchets ne sont pas autorisés à l'extérieur de la déchèterie de Le Verger.

Rappelons-le, la loi interdit de « déposer ou d'abandonner en un lieu privé ou public, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité compétente, des déchets de quelque nature qu'il soit ». Les contrevenants s'exposent à une amende de 450 euros, pouvant aller jusqu'à 1500 euros quand un véhicule est utilisé pour transporter les déchets.

Les ordures ménagères doivent être déposées dans le bac prévu à cet effet et mis à disposition au niveau de votre foyer par la collectivité compétente.

Les déchets ménagers doivent être déposés dans le bac prévu à cet effet et mis à disposition au niveau de votre foyer par la collectivité compétente.

De plus la déchèterie n'est pas habilitée à recevoir, médicaments, pneus, bouteilles de gaz, extincteurs, fumigènes, amiante et fibrociment,...

Enfin, si vous utilisez les services de la déchèterie, merci de préparer votre venue à la déchèterie en triant vos déchets au préalable afin de limiter le temps de stationnement sur le site et de déposer les déchets dans les conteneurs prévus à cet effet.

Il est également conseillé de prendre toutes les dispositions pour éviter les envols durant le trajet.

Pour garantir le bon fonctionnement de la déchèterie, le SMICTOM Centre Ouest demande aux usagers de suivre ces consignes.

Merci de votre compréhension.

Nouvelle collecte de vélos et autres matériels à la déchèterie de Le Verger en partenariat avec Eureka Emplois Services

Depuis le début du mois de février, une nouvelle collecte est mise en place à la déchèterie de Le Verger. Il s'agit de la collecte des vélos, matériels d'entretien du jardin et des espaces verts et autres outils et matériels de bricolage.

Les usagers pourront ainsi déposer dans le local réemploi, présent sur la déchèterie, des objets tels que vélos, tondeuses, cisailles, coupe branches, taille bordures, faucilles, faux, petits outils à main, sécateurs, pelles, pioches, râteliers, fourches, ponceuses, perceuses, clés, tournevis, marteaux...

Ces objets sont ensuite collectés par l'association Eureka Emploi Services.

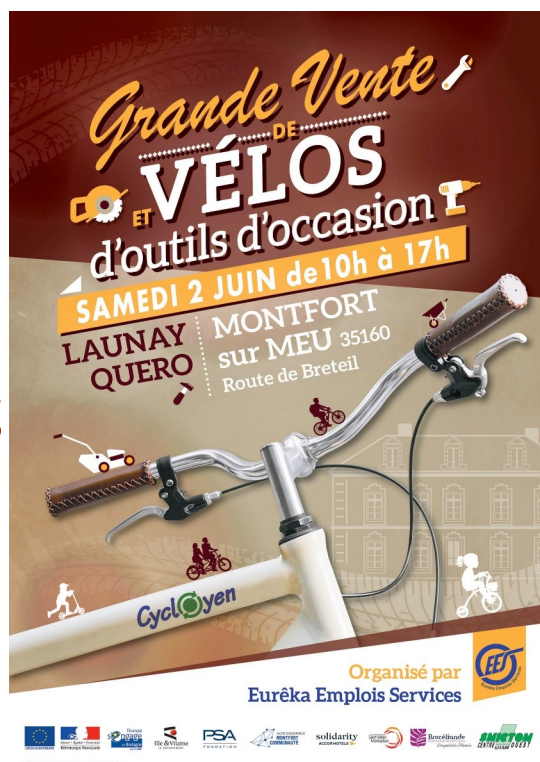
Les vélos réparables sont remis en état et proposés à la vente à des prix très compétitifs, sous la marque déposée par l'association, « Le Cycloen, le vélo citoyen », dans leur local situé ZA la Nouette à Breteil.

Pour les vélos non réparables, des pièces seront réutilisées pour la remise en état des vélos moins abîmés.

Les autres matériels sont réparés et réutilisés dans le cadre des ateliers et chantier d'insertion de l'association, ou revendus à petits prix.

Cette collecte s'inscrit dans le cadre du programme de prévention des déchets du SMICTOM Centre Ouest et de participer à l'action d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi menée par l'association Eureka. Grâce à cette activité, l'association permet aux salariés en parcours d'insertion dans son atelier de découvrir et d'acquérir des bases en soudure et plus globalement en métallerie. **Pour plus de renseignements : Eureka Emploi Services :**

02 99 09 11 36 www.eureka-emplois-services.org / SMICTOM Centre Ouest : 02 99 09 57 26 www.smictom-centreouest35.fr



Avis de relevés scientifiques nocturnes autour du site Chèze Canut – juin / juillet 2018

Dans le cadre d'une étude sur les chauves-souris sur les propriétés de la Collectivité Eau du Bassin Rennais - retenues d'eau du site de Chèze Canut, les associations Groupe Mammalogique Breton et Bretagne Vivante SEPNEB réaliseront entre fin juin et fin juillet 2018, des travaux de relevés scientifiques nocturnes. Ces travaux destinés à suivre des chauves-souris équipées de balises se dérouleront toute la nuit pendant plu-

sieurs nuits consécutives, à pied ou en voiture et seront susceptibles de concerner les communes de Baulon, Maxent, Plélan le Grand, Saint-Thurial et Treffendel.

Ces relevés doivent permettre aux associations de mieux connaître les zones d'alimentation et les gîtes diurnes de certaines espèces de chauves-souris (espèces menacées et protégées) pour mieux les prendre en compte dans la gestion des milieux naturels qui composent le site de Chèze Canut.

Les personnes mobilisées sur ces opérations seront équipées de lampes frontales et de lampes torches et se dépla-

ceront de nuit en petites équipes de deux à trois personnes principalement autour des deux retenues d'eau.

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances locales sur ces espèces menacées nous invitons également les habitants de ces communes à nous informer de la présence éventuelle de chauves-souris dans leurs bâtiments en contactant Laure Pinel : 06 31 88 25 14 ou laure.pinel@bretagne-vivante.org Merci d'avance de votre compréhension et participation.

Collectivité Eau du Bassin Rennais et les équipes du Groupe Mammalogique Breton et de Bretagne Vivante

PHOTO CLASSE 8

Studio Mignot - St Meen & Montfort



VIE COMMUNALE

Forum des associations : samedi 8 septembre de 10h à 12h à la salle des associations.

Journée bénévolat : samedi 15 septembre de 13h30 à 17h. Rendez-vous à la salle polyvalente.



MEDIATHEQUE HORAIRES D'ÉTÉ

FERMETURE
du 1^{er} au 15 août inclus

OUVERTURE
Le mercredi de 10h30 à 12h30 et de 16h à 18h30
Le samedi de 10h30 à 12h30
Pas d'ouverture le vendredi en juillet et août

Ouverture des Services Administratifs :

Tél : 02 99 61 00 71

Adresses e-mail :

accueil@treffendel.fr / secretariat@treffendel.fr

Site Internet : www.treffendel.fr

La Mairie et l'Agence Postale Communale

Du mardi au vendredi :

- 08h00 à 12h00 — Le samedi 09h00 à 12h00

Dernière levée postale :

- en semaine 15h45 — le samedi 11h00